

REGLEMENT DU CONCOURS

« CineComedies Talents – 1^{ère} édition »

Du 04/06/2019 au 04/10/2019 inclus

Mise à jour le 18 septembre 2019

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR, DATES ET THEME DU CONCOURS

Les Amis de CineComedies, association loi de 1901, dont le siège social se trouve 99 Avenue du Général Michel Bizot 75012 Paris (ci-après « l'Organisateur »), organise du 04/06/2019 au 04/10/2019 23h59, un **concours gratuit**, de création vidéo HD intitulé « CineComedies Talents » via le site internet www.festival-cinecomedies.com (ci-après le « Site ») et relayé sur les principales plateformes communautaires (ci-après le « Concours »).

Le thème de ce concours est « **Arroseur arrosé** » en 3 minutes maximum.

ARTICLE 2 : OBJET ET INSCRIPTION

2.1 La participation au Concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite,...) ainsi que des lois et règlements applicables en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par l'Organisateur.

2.2 Ce concours est ouvert aux personnes physiques en France métropolitaine (Corse incluse) et en Belgique. Sont exclues toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du concours de même que leur famille.

Tout participant mineur devra nécessairement avoir requis et obtenu une autorisation parentale avant son inscription au Concours. Cette autorisation parentale pourra être exigée par l'Organisateur avant l'attribution du gain. L'Organisateur se réserve le droit de résilier tout compte dont le titulaire serait un mineur qui ne remettrait pas l'autorisation parentale dans les délais requis.

2.3 Le participant doit s'inscrire sur le Site (<https://www.festival-cinecomedies.com/cinecomedies-talents-2019/>) puis envoyer son film via WeTransfer (<https://wetransfer.com/>) ou tout système équivalent à l'adresse e-mail talents@festival-cinecomedies.com. L'enregistrement des inscriptions s'effectue de façon continue du 04/06/2019 au 15/09/2019 à 12H00. L'heure de la réception de l'enregistrement de son inscription sur le serveur informatique dédié au Concours et hébergé chez le prestataire choisi par l'Organisateur, et la réception du film par l'Organisateur par WeTransfer ou tout système équivalent fait foi. Aucun autre moyen de participation (notamment par courrier) ne sera pris en compte.

2.4 Le Participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par les participants.

Le Participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à sa disposition et à transmettre à l'Organisateur des informations exactes et non contrefaites. Le Participant doit renseigner l'ensemble des zones de saisie, excepté celles mentionnées comme n'étant pas obligatoires.

Les Participations au Concours seront annulées si elles sont incorrectes, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION AU CONCOURS

3.1 Chaque participant (réalisateur principal) est identifié selon ses nom, prénom et adresse.

Chaque réalisateur pourra envoyer autant de vidéos qu'il le souhaite, d'une durée maximale de 180 secondes, générique inclus, et sous un format Haute Définition (taille de l'image 1920x1080) en version française ou sous-titrée en français, respectant le thème « Arroseur arrosé ».

Toute vidéo ne remplissant pas ces conditions sera exclue du Concours.

Il est fortement recommandé de fournir un film et une image fixe répondant aux spécificités techniques suivantes : Vidéo :

H264 Full HD 1920x1080

25 images/sec progressif

Débit 10 Mb/sec

Audio :

AAC 48 KHz Stéréo 320 kb/s

Image fixe : visuel du film qui apparaîtra sur le player vidéo

Format 1920x1080 en jpeg, png

La vidéo et l'image fixe doivent être envoyées par WeTransfer (<https://wetransfer.com/>) ou tout système équivalent à l'adresse e-mail

talents@festival-cinecomedies.com

Une même vidéo peut être coréalisée par plusieurs participants. Dans ce cas, l'un d'eux se désignera lors de l'inscription comme « réalisateur principal ».

Si la vidéo est lauréate d'un des prix, le participant déclaré comme « réalisateur principal » sera seul bénéficiaire des dotations, et fera son affaire de la répartition avec les coréalisateurs. L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable des modalités de la répartition entre les coparticipants.

Le Participant garantit que la vidéo proposée est originale et qu'il est le seul détenteur des droits de propriété intellectuelle attachés à cette vidéo. À ce titre, le Participant fera son affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à sa réalisation et/ou qui estimeraient avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard, notamment leur droit à l'image, et assumera la charge de tous les éventuels paiements en découlant.

Concernant la bande son, le Participant garantit être l'ayant droit de la musique utilisée dans le film ou avoir acquis l'autorisation d'usage auprès de l'auteur ou de ses ayants droit (en savoir plus sur le site de la SACEM). Une attestation pourra être demandée par l'Organisateur s'il le juge nécessaire.

De façon générale, le Participant garantit l'organisateur du présent Concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés aux présentes et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris au titre du présent accord. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

3.2 Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Concours et de ce présent règlement.

3.3 L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du Concours ou du Site ou encore qui viole les règles officielles du Concours. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce Concours.

3.4 L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des formulaires d'inscription reçus, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux formulaires des gagnants potentiels.

3.5 L'Organisateur se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent Concours en raison d'événements indépendants de sa volonté. Ainsi, si pour quelque raison que ce soit, ce Concours ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bug, d'une intervention ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude y compris l'utilisation d'un robot permettant de multiplier le nombre d'inscriptions au Concours, ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l'Organisateur et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du Concours, l'Organisateur se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Concours ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

3.6 L'Organisateur pourra décider d'annuler le Concours ou une participation s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Concours ou de la détermination des gagnants.

3.7 En s'inscrivant au Concours, le Participant s'engage à ce que l'ensemble des contenus fournis respecte l'ensemble des législations en vigueur et plus particulièrement, sans que cela ne soit limitatif :

- Respecte l'ordre public et ne soit pas contraire aux bonnes mœurs ;
- Respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers ;
- Ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers ;
- Ne contient pas de propos dénigrants, diffamatoires, agressifs ou injurieux ;
- Ne contient pas de contenus liés à un intérêt manifestement commercial ou à but promotionnel ;
- Ne présente pas de caractère pédophile ;
- Ne contient pas de messages ou d'informations à caractère politique, religieux, pornographique, xénophobe ou pouvant heurter la sensibilité de mineurs ou du plus grand nombre ;
- Ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un État ou d'un territoire ;
- N'incite pas à la discrimination, qu'elle soit basée sur le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques ;
- N'incite pas au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme ;
- N'incite pas à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme ;
- Ne contient pas de mentions de marques déposées ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

L'Organisateur se réserve le droit, sans avoir à le justifier, de ne pas publier ou de retirer du Site, sans délai ou notification préalable les contenus (vidéos et/ou messages) qui relèveraient ou qu'il estimerait relever des catégories ci-avant listées, les contenus qui ne seraient pas en adéquation avec le thème du Concours ou qui seraient sujets à controverse avec le thème en compétition ainsi que tous contenus pouvant porter atteinte à son image, ses activités, ses valeurs, sa réputation ou sa notoriété.

ARTICLE 4 : CONVENTION DE PREUVES

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'Organisateur ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au concours organisé par l'Organisateur.

ARTICLE 5 : GAIN ET DESIGNATION DES LAUREATS

Trois (3) prix seront décernés : Grand Prix du Jury, Prix du Scénario et Prix du Public.

Un participant ne peut pas remporter plus de deux (2) Prix.

Une quinzaine de films sélectionnés par l'Organisateur et ses partenaires sera diffusée publiquement lors d'une projection dédiée lors du Festival CineComedies en octobre 2019. Les participants, du seul fait de leur participation, autorisent donc l'Organisateur à diffuser leurs films au cours de ce Festival.

Les lauréats retenus pour les prix décernés seront dévoilés lors de la soirée de remise de prix organisée le dimanche 6 octobre 2019 à Lille.

Le jury est composé de 5 membres minimum choisis par l'Organisateur.

Une sélection de films sera présentée au jury, en préambule aux délibérations, sélectionnée par l'Organisateur et ses partenaires selon des critères artistiques, la sélection de l'Organisateur étant souveraine et sans appel.

Les décisions du jury s'établiront principalement sur les critères suivants :

- La pertinence de la vidéo par rapport au thème du Concours
- La qualité de scénario, de photographie et de mise en scène
- La qualité technique
- L'appréciation personnelle

5.1 DOTATIONS

Les dotations offertes par l'Organisateur et/ou ses partenaires seront dévoilées lors de la soirée de remise des Prix. En accord avec les partenaires, les dotations pourront être annoncées préalablement à la soirée de remise des prix. Elles seront indiquées le cas échéant sur le site internet du Concours.

5.2 PRIX DU PUBLIC

Le Prix du Public sera remis au participant dont le film aura obtenu le plus de soutiens à l'issue du vote en ligne. En cas d'égalité de votes entre plusieurs participants, le gagnant sera désigné par le jury.

5.3 Les délibérations du jury se font à la majorité. En cas d'égalité, la voix du Président du Jury compte double.

Les participants sont informés que le jury n'est pas obligé de désigner un lauréat si la qualité des vidéos proposées par les participants au Concours n'est pas jugée suffisante.

5.4 Les gagnants ne percevront aucune rémunération au titre de leur participation à ce concours.

ARTICLE 6 : VOTE DU PUBLIC EN LIGNE

Le public est invité à voter en ligne pour soutenir le ou les films de son choix.

6.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION AU VOTE

Le vote se fera exclusivement sur le Site. Le vote est ouvert à toute personne physique à l'exception des personnes physiques en charge de l'organisation du Concours.

Chaque votant ne peut voter via le bouton « soutenir ce film » qu'une seule fois par film en compétition.

6.2 DEROULEMENT DU SCRUTIN SUR INTERNET

Afin d'enregistrer son vote chaque internaute doit reconnaître avoir pris connaissance et accepter le règlement.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des votes.

Si pour quelque raison que ce soit, les votes ne devaient pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bug, d'une intervention, ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude y compris l'utilisation d'un robot permettant de multiplier le nombre de votes, ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l'Organisateur et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du Concours, l'Organisateur se réserve alors le droit d'annuler des votes, d'annuler, modifier ou suspendre le Concours ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

6.3 DATES DU VOTE

Les votes se déroulent à partir de la mise en ligne jusqu'au 3/10/2019 à 23H59 (heure de Paris). Seuls les votes enregistrés pendant cette période seront pris en compte dans le classement final.

ARTICLE 7 : MISE EN POSSESSION DES LOTS

L'annonce des lauréats des prix ainsi que la remise des lots sera faite lors de la Soirée de remise des prix. Les lauréats seront officialisés directement par e-mail et/ou téléphone conformément aux informations et coordonnées fournies par les participants lors de leur inscription sur le Site.

Les dotations seront remises en mains propres par l'Organisateur aux lauréats lors de la Soirée de remise des prix qui sera organisée en octobre 2019 à Lille. En cas d'indisponibilité des lauréats à la date de la Soirée de remise des prix du Festival, l'Organisateur adressera les dotations par voie postale aux lauréats.

Les dotations sont attribuées nominativement conformément aux informations (nom, prénom et adresse) communiquées par le Participant, ou le « réalisateur principal » en cas de coréalisation, lors de son inscription au Concours. Dans le cas du prix du scénario, la dotation est attribuée à la ou les personne(s) concernée(s) par le scénario et non le Participant. L'Organisateur procédera à un contrôle d'identité avant la remise de la dotation.

Si les informations ou coordonnées communiquées par le participant ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de lauréat et ne pourra effectuer aucune réclamation.

Dans le cas où le lauréat serait dans l'impossibilité de bénéficier, en tout ou partie, de son gain, pour quelque raison que ce soit, il en perdra le bénéfice, sans possibilité d'obtenir une quelconque contrepartie. Il sera alors procédé à une nouvelle sélection par le jury parmi les autres participants.

Du seul fait de leur participation, les participants autorisent expressément et à titre gracieux l'Organisateur à diffuser les vidéos sélectionnées pour la promotion du Festival CineComedies sur tous supports de diffusion connus ou inconnus à ce jour, dans toute manifestation publique en Europe pour une durée de 24 mois à compter de la date d'annonce des lauréats. Le lauréat autorise d'ores et déjà l'Organisateur à procéder à toute remasterisation de la vidéo qu'il estimera utile pour la promotion du Concours.

Les lauréats autorisent, à titre gracieux, la diffusion de leur vidéo lors des séances « CineComedies en Région » pour une durée de 24 mois à compter de la date d'annonce des lauréats.

Les gains offerts sont nominatifs et non-cessibles. Les gains ne peuvent faire à la demande d'un gagnant l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacés par un gain de nature équivalente. L'Organisateur pourra, si des circonstances indépendantes de sa volonté constitutives de cas de force majeure l'y obligent, remplacer chaque gain par un gain de nature et de valeur équivalentes.

ARTICLE 8 : LITIGES

Le fait de participer à ce Concours et d'avoir coché la case d'acceptation du présent règlement lors de l'inscription entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Aucune réclamation d'aucune sorte ne peut intervenir concernant tout ou partie du concours au-delà d'un délai de 2 mois, courant à compter de la fin du concours. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation du présent règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par le tribunal du siège social de l'Organisateur.

ARTICLE 9 : INFORMATIQUE ET LIBERTES, DONNÉES PERSONNELLES

9.1 Quelles données sont traitées et pourquoi ?

a. Données d'inscription nécessaires à l'exécution du Concours.

Pour participer au CineComedies Talents, vous devez nécessairement fournir certaines informations personnelles vous concernant (ci-après « les Données ») :

- Nom,
- Prénom,
- Adresse e-mail valide des parents ou des titulaires de l'autorité parentale ou votre adresse e-mail si vous êtes un participant majeur.
- Adresse postale (numéro de rue, code postal, ville, pays),
- numéro de téléphone valide,
- Date de naissance,
- Sexe,
- Nom et prénom du ou des co-réalisateur(s),
- Nom et prénom du ou des scénariste(s).

Ces Données sont désignées les « Données d'inscription ». Ces Données d'inscription sont nécessaires à l'exécution du contrat du CineComedies Talents auquel vous souhaitez participer. Votre date de naissance est nécessaire afin que nous puissions, conformément à l'article 8 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous assurer d'obtenir le consentement du titulaire de la responsabilité parentale à l'égard d'un mineur.

Lorsque l'enfant est âgé de moins de 16 ans, le consentement par le titulaire de la responsabilité parentale est impératif sous la forme d'une autorisation écrite. À défaut de fournir ces données ou de répondre à ces conditions, vous ne pourrez pas participer.

b. Publication de la participation.

Du seul fait de la participation au CineComedies Talents, les inscrits autorisent expressément l'Organisateur à publier leur participation sur le Site pendant 3 mois. Ce traitement de données à caractère personnel est légitime afin d'informer les autres participants et de démontrer la bonne exécution du concours. L'Organisateur respecte la vie privée de chacun et reconnaît que traiter les données à caractère personnel d'une façon à la fois légale et appropriée constitue une importante responsabilité sociale.

9.2 Quel est le responsable de traitement ?

L'Organisateur est responsable de la collecte et de l'utilisation des données à caractère personnel vous concernant qui sont énumérées dans le présent règlement.

9.3 Quels sont les destinataires des Données ?

Les destinataires de vos Données sont le personnel autorisé par l'Organisateur, l'agence en charge du site internet et du service d'hébergement. Vos coordonnées postales pourront être transmises sous confidentialité, au prestataire technique sous-traitant de l'Organisateur, notamment afin de permettre la livraison des dotations. Les coordonnées des gagnants sont transmises aux Partenaires du concours responsable de la livraison des lots.

9.4 Quels sont vos droits ?

Conformément au Règlement européen n° 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (« RGPD »), chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement (en particulier si les données ont été recueillies alors que le Participant était mineur), de limitation du traitement et à la portabilité des données à caractère personnel le concernant, dans les limites et conditions prévues par le RGPD.

Pour des raisons tenant à sa situation particulière, chaque Participant peut s'opposer au traitement de ses données à caractère personnel. Lorsque le traitement des données à caractère personnel du Participant et/ou d'une des personnes figurant dans le film est effectué sur le fondement de son/leur consentement, le Participant et/ou l'une des personnes figurant dans le film peut(ven)t retirer son/leur consentement à tout moment.

Enfin, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque personne a la possibilité de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès.

9.5 Comment exercer ces Droits ?

L'exercice de ces droits s'effectue à tout moment.

Pour exercer les droits mentionnés ci-dessus pour les Données de Participation renseignées lors de l'inscription le Participant doit s'adresser directement à l'Organisateur ou envoyer un courrier électronique à l'adresse talents@festival-cinecomedies.com.

Les données personnelles qui seront communiquées dans le cadre de l'exercice des droits mentionnés ci-dessus le seront à titre personnel et confidentiel. À ce titre, pour que la demande soit prise en compte, la personne doit faire parvenir les éléments nécessaires à son identification à savoir, une attestation écrite sur l'honneur par laquelle la personne certifie être le titulaire desdites données personnelles et/ou le titulaire de l'autorité parentale de l'enfant figurant dans le film dont les données à caractère personnel sont concernées par les droits mentionnés ci-dessus, ainsi qu'une photocopie d'une pièce d'identité, le cas échéant, de l'enfant figurant dans le film concerné par les droits mentionnés ci-dessus et comportant une signature. Veuillez noter que l'Organisateur est susceptible de vous demander des informations complémentaires pour confirmer votre identité. En cas de litige, chaque personne a le droit de saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), notamment sur son site internet www.cnil.fr.

9.6 Durée de conservation des Données.

Les Données à caractère personnel collectées et traitées par l'Organisateur dans le cadre du concours CineComedies Talents ne seront pas conservées au-delà de la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies telles qu'énoncées au présent règlement. Néanmoins, les Données de Participation pourront être conservées avant suppression, en archives intermédiaires, pendant la durée de prescription légale à fin de conservation de la preuve de votre participation, de l'envoi des dotations ou de vos consentements pour la défense des droits de l'Organisateur.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance des gains effectivement et valablement gagnés.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la

gestion du challenge. L'Organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. Ainsi, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée si les formulaires électroniques d'inscription ne sont pas enregistrés, sont incomplets, ou impossibles à vérifier.

ARTICLE 11 : MODIFICATION DU REGLEMENT

L'Organisateur se réserve la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, à prendre toutes décisions qu'il pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutes modifications, substantielles ou non, au présent règlement peuvent éventuellement être apportées pendant le déroulement du Concours, lesquelles seront alors portées à la connaissance des joueurs qui devront s'y soumettre en tant qu'annexes aux présentes.

ARTICLE 12 : MISE EN LIGNE DU PRESENT REGLEMENT

L'intégralité du règlement est librement et gratuitement accessible en ligne sur la page Internet du site : https://www.festival-cinecomedies.com/wp-content/uploads/2019/09/Reglement_CineComedies-Talents_2019.pdf où il peut être imprimé.